

Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi vingt-deux septembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 septembre 2020

Secrétaire de séance : M. Martial LECOMTE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. LE DORLOT Patrick, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. TRAN Roger, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Assistaient également : M. FOUCAULT Guy, M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

Excusés : M. MOCOGNI Marc, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, M. MASSON Fabien, M. THOMAS Michel, M. PILFERT Jean-Louis, Mme DESSE Nelly, M. FEZARD Francis, Mme GACHE Marjorie, M. BLAZEJEWSKI Frédéric

Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René

M. THOMAS Michel donne pouvoir à Mme CORDIER Catherine

Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel

Mme GACHE Marjorie donne pouvoir à M. ROUSSEAU Waldeck

M. BLAZEJEWSKI Frédéric donne pouvoir à M. PROVOT Victor

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2020
- Composition des commissions et instances intercommunales :
 - Conseil d'exploitation du Domaine de l'Abbaye
 - Commission d'Appels d'Offres
 - Commission Délégation de Services Publics
 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
 - Commission « travaux – équipements – environnement – assainissement »
 - Commission « développement économique – tourisme »
 - Commission « enfance jeunesse, affaires sociales et citoyenneté »
 - Commission « aménagement – planification »
- Répartition du FPIC 2020
- Décisions budgétaires et financières - Budget annexe « transport scolaire » : Reprise du CA et affectation des résultats 2019 – Décision modificative du BP 2020
- Pôle Gare La Loupe : Acquisition d'une emprise SNCF Gares et Connexion et transfert de gestion
- Prime exceptionnelle COVID-19
- Adhésion à la Véloscénie
- SPANC : approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)
- Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Martial LECOMTE est nommé secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 juin 2020

Le Conseil approuve ce Procès-verbal à l'unanimité.

3. Composition des commissions et instances intercommunales

Conformément au schéma adopté par le Conseil lors de sa séance du 30 juin 2020, il est proposé au Conseil de procéder à la **composition nominative des instances suivantes** :

i) Conseil d'exploitation du Domaine de l'Abbaye

Délibération n°73-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Conseil d'exploitation du Domaine de l'Abbaye

Le Conseil communautaire décide de composer ce conseil de la manière suivante :

(4 titulaires et 4 suppléants élus CDC)

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|----------------------|
| ROUSSELLE René | HUILLERY Denise |
| PROVOT Victor | BLAZEJEWSKI Frédéric |
| JEROME Bruno | THOMAS Michel |
| PISTRE Brigitte | LECOMTE Martial |

(2 titulaires et 2 suppléants extérieurs issus du secteur tourisme/culture/animation)

| | |
|---------------|----------------------|
| GIRARDOT Marc | DORDOIGNE François |
| ROY Florent | VINCENT GENOT Arnaud |

ii) Commission d'appels d'offres

Délibération n°74-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Commission d'appels d'offres

La commission d'appels d'offres est composée pour une Communauté de communes dont la commune la plus peuplée compte moins de 3 500 habitants, par le Président ou son représentant, et par trois membres du Conseil communautaire élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|---------------------|
| LECOMTE Martial | CERCEAU Jean-Michel |
| RUEL Yves | LEGROS Eric |
| ROUSSELLE René | JEROME Bruno |

Le Conseil procède à l'élection des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la Commission d'appel d'offres dans les conditions ci-dessus.

iii) Commission de délégation de service public

Délibération n°75-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public est composée pour une Communauté de communes dont la commune la plus peuplée compte moins de 3 500 habitants, par le Président ou son représentant, et par trois membres du Conseil communautaire élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres

titulaires.

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------|---------------------|
| LECOMTE Martial | CERCEAU Jean-Michel |
| RUEL Yves | LEGROS Eric |
| ROUSSELLE René | JEROME Bruno |

Le Conseil communautaire procède à l'élection des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la Commission pour les délégations de service public dans les conditions ci-dessus.

iv) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Délibération n°76-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Les membres du groupe Expert pourront également être associés aux débats de la CLECT à titre consultatif.

| Commune | Nom | Prénom |
|-----------------------------|-----------|-------------|
| Belhomert-Guéhouville | MARTINEAU | Laurent |
| Champrond-en-Gâtine | LEGROS | Eric |
| Chasant | RUEL | Yves |
| Combres | ROUSSELLE | René |
| Fontaine-Simon | DOGIMONT | André |
| Frazé | PISTRE | Brigitte |
| Happonvilliers | HUILLERY | Denise |
| La Croix-du-Perche | FILOCHE | Marie-Line |
| La Loupe | GERARD | Eric |
| Les Corvées-les-Yys | MONNIER | David |
| Manou | COUDEL | Stéphanie |
| Marolles-les-Buis | LECOMTE | Martial |
| Meaucé | BIZARD | Michel |
| Montireau | HENRY | Jacques |
| Montlandon | FEZARD | Francis |
| Nonvilliers-Grandhoux | HERVET | Monique |
| Saintigny | ROUSSEAU | Waldeck |
| Saint-Eliph | BARRAL | Christophe |
| Saint-Maurice-Saint-Germain | GENTY | Benoit |
| Saint-Victor-de-Buthon | CERCEAU | Jean-Michel |
| Thiron-Gardais | PROVOT | Victor |
| Vaupillon | OBE | Cornélia |

Le Conseil approuve la composition de la CLECT selon le tableau ci-dessus.

iv) Commissions thématiques**Délibération n°77-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)****Objet : Commission « travaux – équipements – environnement – assainissement »**

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Belhomert Guéhouville | MARCHAND Bruno |
| Belhomert Guéhouville | PIRES Miguel |
| Champrond en Gatine | TAFOIRY Claire |
| Champrond en Gatine | GUILLEMET Philippe |
| Chassant | RUEL Yves |
| Combres | BOUTELOUP Jean-François |
| Fontaine-Simon | VALLEE Dominique |
| Fontaine-Simon | MERCIER Frédéric |
| Frazé | VALY Olivier |
| Frazé | MASSON Fabien |
| Happonvilliers | LELONG Rémi |
| La Croix du Perche | GARNIER Jérôme |
| La Loupe | GLATIGNY Jean-Jacques |
| La Loupe | BOUSTIERE Pierre |
| La Loupe | LAFOY Michel |
| La Loupe | PELTIER Thierry |
| Les Corvées les Yys | MONNIER David |
| Manou | SAULNIER Mathieu |
| Manou | COUDEL Stéphanie |
| Marolles les Buis | DEBRAY Pascal |
| Meaucé | SAUVAGE Jean-Paul |
| Meaucé | BIZARD Michel |
| Montireau | SOUHY Nicolas |
| Montlandon | FEZARD Francis |
| Montlandon | ROBERT Bernard |
| Montlandon | VAISSIER Pascal |
| Montlandon | LE FUR Patrick |
| Montlandon | LEDEZ Frédéric |
| Nonvilliers-Grandhoux | BIGOT Rémi |
| Saintigny | SAMSON Frédéric |
| Saintigny | BROUARD Christophe |
| St Eliph | RADET Franck |
| St Eliph | VALLEE Cédric |
| St Eliph | PLICHON Jean-Louis |
| St Maurice St Germain | DUBESSAY Patrick |
| St Maurice St Germain | GOUPIL Guillaume |
| St Maurice St Germain | LEBRUN Claude |
| Thiron Gardais | PROVOT Victor |
| Thiron Gardais | DORDOIGNE François |
| Thiron Gardais | BLAZEJEWSKI Frédéric |
| Vaupillon | OBE Cornelia |
| Vaupillon | BOIS Serge |
| Vaupillon | GUERIN Colette |

Le Conseil approuve la composition de la Commission « travaux – équipements – environnement – assainissement » selon le tableau ci-dessus.

Objet : Commission « développement économique – tourisme »

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Belhomert Guéhouville | LHEUREUX-CALLU Nathalie |
| Belhomert Guéhouville | TRICOT Corinne |
| Champrond en Gatine | DUBOIS Jean-Luc |
| Champrond en Gatine | LEGROS Eric |
| Chassant | BLANCHARD Sylvie |
| Chassant | FOUCAULT Guy |
| Combres | BREHM Michel |
| Fontaine-Simon | COUGNAUD Fabrice |
| Frazé | PISTRE Brigitte |
| Happonvilliers | BAILLEAU Claudine |
| La Croix du Perche | LAPOUS Cédric |
| La Loupe | THOMAS Michel |
| La Loupe | BOUIX ECHIVARD Séverine |
| La Loupe | FOUCAULT François |
| Manou | PILFERT Jean-Louis |
| Marolles les Buis | MAROLLES Mireille |
| Meaucé | SAUVAGE Jean-Paul |
| Meaucé | BARBET Catherine |
| Montireau | BESANCENEZ Sandra |
| Montireau | DELCROIX Sandrine |
| Nonvilliers-Grandhoux | BOUHOURS Christelle |
| Saintigny | GACHE Marjorie |
| St Eliph | GUILLE BOUNMY Arlette |
| St Eliph | BOUQUET Odile |
| St Maurice St Germain | LEGAULT Christophe |
| St Maurice St Germain | PORC-FOUREAU Nathalie |
| Thiron Gardais | BLAZEJEWSKI Frédéric |
| Thiron Gardais | PROVOT Victor |
| Thiron Gardais | ROY Florent |
| Vaupillon | OBE Cornélia |
| Vaupillon | GUILHERM Stéphanie |

Le Conseil approuve la composition de la Commission « développement économique – tourisme » selon le tableau ci-dessus.

Objet : Commission « enfance jeunesse, affaires sociales et citoyenneté »

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Belhomert Guéhouville | BRISTIEL Gwénaëlle |
| Belhomert Guéhouville | MOCOgni Marc |
| Champrond en Gatine | GUILPAIN Sévrine |
| Champrond en Gatine | MOINET Marie-France |
| Chassant | MONTAUDOIN Annick |
| Combres | ROULEAU Karine |
| Fontaine-Simon | FOUCAULT Charlotte |
| Fontaine-Simon | ROESSLÉ Marina |
| Frazé | MORICE Betty |
| Frazé | LE BARS Marion |
| Happonvilliers | HAESLER Tatiana |
| La Croix du Perche | FILOCHE Marie-Line |
| La Loupe | ANDREO Delphine |
| La Loupe | WAGNER Dominique |
| La Loupe | CORDIER Catherine |
| La Loupe | FOUCAULT François |
| La Loupe | TRAN Roger |
| Manou | BLANCHET Amélie |
| Manou | PILATE Samuel |
| Marolles les Buis | MARTIN David |
| Meaucé | LECANU Ludivine |
| Montireau | FAUCHER Delphine |
| Montlondon | BOURGEOIS Céline |
| Montlondon | LEDEZ Frédéric |
| Nonvilliers-Grandhous | PERRET Sophie |
| Saintigny | BLAISE Murielle |
| St Eliph | COUDRAY Bernadette |
| St Eliph | CHARLES Stéphanie |
| St Maurice St Germain | DESTOUCHE Laetitia |
| St Maurice St Germain | GODEAU Florian |
| Thiron Gardais | PROVOT Victor |
| Thiron Gardais | ROY Florent |
| Thiron Gardais | BRILLAND Josette |
| Vaupillon | LEDROIT Charlène |
| Vaupillon | GUILHERM Stéphanie |

Le Conseil approuve la composition de la Commission « enfance jeunesse, affaires sociales et citoyenneté » selon le tableau ci-dessus.

Objet : Commission « aménagement – planification »

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Belhomert Guéhouville | PIRES Miguel |
| Belhomert Guéhouville | FERNANDEZ José |
| Champrond en Gatine | GUILLEMET Philippe |
| Chassant | BLANCHARD Sylvie |
| Combres | BOUVELOUP Jean-François |
| Combres | LAMIRAULT Guy |
| Combres | BOUHOURS Gérard |
| Fontaine-Simon | DOGIMONT André |
| Fontaine-Simon | DALEMAGNE Eric |
| Happonvilliers | HUILLERY Denise |
| Happonvilliers | HAESLER Tatiana |
| La Croix du Perche | GUYON Nicolas |
| La Loupe | GIRARDOT Marc |
| La Loupe | CABARET Daniel |
| La Loupe | BOUSTIERE Pierre |
| Les Corvées les Yys | LE DORLOT Patrick |
| Manou | COUDEL Stéphanie |
| Manou | LEGOUT Gérard |
| Manou | CHERADAME Stéphanie |
| Marolles les Buis | DEBRAY Marc |
| Meaucé | MAIGNE Thierry |
| Montireau | LE BLOAS Jean-Yves |
| Montireau | CHEVALIER Marylène |
| Montlondon | LE FUR Patrick |
| Nonvilliers-Grandhoux | BEAUGER Caroline |
| Saintigny | ROUSSEAU Waldeck |
| St Eliph | RIGOT Pascal |
| St Eliph | PLICHON Jean-Louis |
| St Maurice St Germain | GENTY Benoît |
| St Maurice St Germain | GOUPIL Guillaume |
| St Maurice St Germain | LEGAULT Christophe |
| Thiron Gardais | BLAZEJEWSKI Frédéric |
| Thiron Gardais | PROVOT Victor |
| Thiron Gardais | GARNIER Françoise |
| Vaupillon | OBE Cornelia |
| Vaupillon | GUERIN Colette |
| Vaupillon | RICHARD Nadine |

Le Conseil approuve la composition de la Commission « aménagement – planification » selon le tableau ci-dessus.

4. Répartition du FPIC 2020

i)

Lors de la fusion des CdC en 2017, la CdC Terres de Perche avait conservé les systèmes antérieurs appliqués dans les 2 CdC historiques car ils avaient chacun leur fondement et justification.

La répartition dans le Perche Thironnais était en 2016 celle du droit commun (selon le Coefficient d'Intégration Fiscale), à savoir : 70 % du produit pour les communes – 30 % pour la CdC.

La répartition dans le secteur Portes du Perche résultait en revanche d'un accord local : le montant perçu par les communes était figé depuis 2014 et l'augmentation du produit de l'ensemble intercommunal depuis 2014 bénéficiait exclusivement à la CdC. En effet, les élus avaient considéré, compte tenu de la réalisation de transferts de charges à la CdC sans modification (ou partielle) des attributions de compensation, que le produit du FPIC devait majoritairement bénéficier à la CdC. Ainsi en 2016 : 40 % du produit perçu par les communes et 60 % par la CdC.

La commune de Frazé, dans le cadre de l'ensemble intercommunal « Perche Gouët » contribuait au FPIC.

ii)

En 2018 et 2019, dès lors que les harmonisations sur les compétences à exercer et leur mode de financement (Attributions de compensation) n'avaient pas été réalisés, la CdC a décidé de conserver les systèmes antérieurs, en reprenant les montants n-1 avec application d'un coefficient d'évolution unique lié au montant global attribué à l'ensemble intercommunal (communes + cdc).

iii)

Des arbitrages importants ont été effectués en 2019 / 2020 dans le cadre de l'harmonisation des compétences de la CdC (avec notamment pour les communes de l'ex. Perche loupéen la fin du bénéfice de compétences financées directement par la CdC (voirie, transport scolaire).

Compte tenu de la nécessité de :

- Tendre à présent vers un système de répartition commun pour les communes, quelle que soit leur CdC historique,
- Préserver les marges de manœuvre de la CdC (faible niveau de CAF et impact subi dans le cadre du COVID-19)

Suite au travail du groupe expert, ainsi qu'à la séance de la Conférence des Maires en date du 15 septembre 2020, il est proposé au Conseil une répartition dans laquelle :

- Seules les communes de l'ex CdC Portes du Perche bénéficient de l'augmentation globale de l'enveloppe,
- La CdC et les communes de l'ex CdC du Perche thironnais + Frazé, conservent le produit qu'elles ont perçu en 2019.

Délibération n°81-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Répartition du FPIC 2020

| COMMUNES | REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE | REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | 2019 | 2020 |
| BELHOMERT | 10 073 | 11 228 |
| CHAMPROND EN GATINE | 7 312 | 8 150 |
| LES CORVEES LES YYS | 4 570 | 5 094 |
| FONTAINE SIMON | 13 158 | 14 667 |
| LA LOUPE | 32 164 | 35 853 |
| MANOU | 8 511 | 9 487 |
| MEAUCE | 5 569 | 6 208 |
| MONTIREAU | 1 819 | 2 027 |
| MONTLANDON | 2 678 | 2 985 |
| SAINT ELIPH | 12 975 | 14 464 |
| SAINT MAURICE SAINT GERMAIN | 5 073 | 5 655 |
| SAINT VICTOR DE BUTHON | 6 555 | 7 307 |
| VAUPILLON | 6 260 | 6 979 |
| CHASSANT | 7 211 | 7 211 |
| COMBRES | 11 740 | 11 740 |
| CROIX DU PERCHE | 4 260 | 4 260 |
| HAPPONVILLIERS | 5 897 | 5 897 |
| MAROLLES LES BUIS | 5 309 | 5 309 |
| NONVILLIERS GRAND HOUX | 9 930 | 9 930 |
| SAINTIGNY | 22 058 | 22 058 |
| THIRON GARDAIS | 13 231 | 13 231 |
| FRAZE | 7 869 | 7 869 |
| TOTAL COMMUNES | 204 222 | 217 610 |
| TOTAL CDC TERRES DE PERCHE | 221 293 | 221 293 |
| TOTAL FPIC | 425 515 | 438 903 |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la proposition de répartition dérogatoire libre du FPIC 2020 selon le tableau ci-dessus.

Compte-tenu de cette décision prise à l'unanimité, cette répartition dérogatoire s'appliquera sans que les conseils municipaux n'aient à délibérer sur cette décision.

5. Décisions budgétaires et financières - Budget annexe « transport scolaire » : Reprise du Compte Administratif et affectation des résultats 2019 – Décision modificative du Budget Primitif 2020

Délibération n°82-20 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Compte administratif 2019 Budget « Transport scolaire »

Suite au vote des Comptes administratifs 2019 et Budgets primitifs 2020, et au contrôle des documents budgétaires établi par les services de la Préfecture, il apparaît la nécessité de prendre une série de décisions correctives relatives au Budget annexe « Transport scolaire ».

Ces décisions font suite à une discordance observée entre le Compte administratif 2019 et le Compte de Gestion 2019 dans la reprise des résultats issus de la dissolution du SITECI (Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Collège d'Illiers-Combray) auquel adhérait la CdC Terres de Perche. Ceux-ci doivent être intégrés au CA 2019 pour être mis en cohérence avec le Compte de Gestion 2019.

Le Président quitte la séance, Mme Huillery préside le vote et le Conseil communautaire décide d'approuver le Compte administratif 2019 modifié. Celui-ci est concordant avec le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier.

| | Investissement | Fonctionnement |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 9 046,65 | 227 093,40 |
| Restes à réaliser dépenses | | |
| Recettes | 7 783,77 | 255 510,36 |
| Restes à réaliser recettes | | |
| Excédent ou Déficit | -1 262,88 | 28 416,96 |

Délibération n°83-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Budget « Transport scolaire » : Affectation du résultat

Suite au vote d'un nouveau compte administratif 2019 du budget « Transport scolaire », le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle affectation des résultats 2019 qui en résulte :

| | AFFECTATION RESULTATS MODIFIEE |
|---|--------------------------------------|
| Résultat de fonctionnement 2019 | 28 416,96 |
| Résultat d'investissement 2019 | -1 262,88 |
| Besoin d'investissement nouveau | -1 262,88 |
| Affectation du résultat (R1068) | 1 262,88 |
| Report en section de fonctionnement n+1 (R002) | 27 154,08 |

Délibération n°84-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Budget « Transport scolaire » : Décision modificative

Suite au vote d'un nouveau compte administratif 2019 du budget « Transport scolaire », le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général 011 + 10 007,70 €

Recettes de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté -002 + 10 007,70 €

Dépenses d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté – 001 -357,50 €

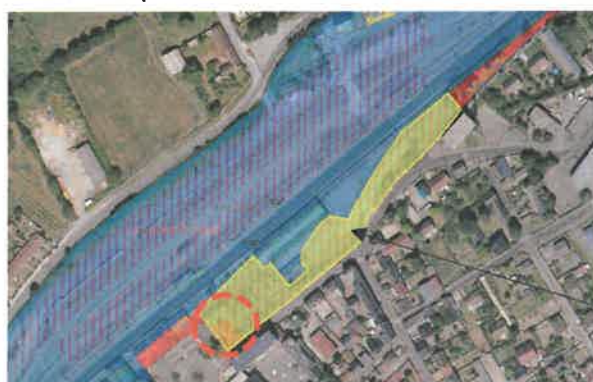
Recettes d'investissement

Dotations, fonds divers et réserves – 10 -357,50 €

6. Pôle Gare La Loupe : Acquisition d'une emprise SNCF Gares et Connexion et transfert de gestion

i)

Lors de sa séance du 14 novembre 2019, le Conseil communautaire avait approuvé le transfert de gestion d'emprises SNCF à la CdC permettant la réalisation des travaux d'aménagement du Pôle gare dans les conditions suivantes.



Périmètre du projet et de la convention de transfert de gestion en jaune

Il s'agissait alors d'un périmètre incluant celui de deux conventions d'occupation temporaire de gestion qui avaient permis de lancer l'opération début 2019 par la démolition d'un bâtiment SNCF (Ce périmètre n'entraînant pas de charges de travaux spécifiques, notamment de déconnexion de la voie désaffectée qui traverse l'emprise du projet. Une recommandation unique était faite pour la pose d'un géotextile réversible permettant de maintenir la voie en l'état).

Un changement est intervenu suite à cette décision, l'emprise orangée (encerclée) qui appartenait alors à SNCF Mobilités, appartient dorénavant à SNCF Gare Connexions, qui ne pratique pas le transfert de gestion, mais les cessions.



Délibération n°85-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Aménagement du Pôle gare de La Loupe : acquisition d'une parcelle de terrain

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle Gare de La Loupe, le Conseil communautaire approuve l'achat de la parcelle AH 364 à SNCF Gare et Connexions dans les conditions suivantes :

- *Superficie de 308 m²*
- *Prix de 2 300 € HT, en référence à l'estimation 2020-28214-V0228 établie par France Domaines en date du 24 juillet 2020.*

Le Conseil autorise le Président à signer les actes relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Les autres dispositions actées lors de la séance de Conseil du 14 novembre 2019 relatives à la signature d'une convention de transfert de gestion pour le reste de l'emprise SNCF Réseau continuent de s'appliquer.

7. Prime exceptionnelle COVID-19

Deux agents d'entretien de la CdC ont été particulièrement exposés dans le cadre de l'épidémie COVID19 à qui les missions suivantes ont été confiées, avant même que ne soient distribués les premiers masques : entretien de la Maison de Santé et du centre de consultations aménagé dans la Salle des Fêtes.

Un décret du 14 mai 2020 a institué la possibilité de verser une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics lors de la période du confinement.

Le montant de cette prime est plafonné à 1 000 €, exonérés d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Les modalités d'attribution de cette prime doivent être définies par délibération.

Délibération n°86-20 (36 POUR, 1 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Attribution d'une prime exceptionnelle COVID 19

Le décret du 14 mai 2020 - 570 a institué la possibilité de verser une prime exceptionnelle à certains agents de la

fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie COVID-19.

Le montant de cette prime est plafonné à 1 000 €, exonérés d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Les modalités d'attribution de cette prime doivent être définies par délibération.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer cette prime aux seuls agents particulièrement exposés pendant l'état d'urgence :

Pour les agents qui ont dû assurer l'entretien de la Maison de Santé et du centre de consultations aménagé dans la Salle des Fêtes : 300 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- *D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessus.*
- *D'autoriser le Président à déterminer les agents réunissant les conditions de versement de cette prime au regard des sujétions exceptionnelles et à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus*
- *De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime.*

8. Adhésion à la Véloscène

Délibération n°87-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Adhésion à la Véloscène

Inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes, la Véloscène reliant Notre Dame Paris au Mont Saint-Michel est reconnue comme un itinéraire structurant. Elle traverse 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités et 3 parcs naturels régionaux ; elle croise 5 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales traversées par l'itinéraire se sont réunies en comité d'itinéraire.

- De 2011 à 2014 : aménagement presque complet de la véloroute (finalisé à 82 %), développement de services adaptés aux cyclotouristes et création d'une identité et de supports de promotion communs.
- De 2015 à 2018 : finalisation à 98 % des aménagements de base, poursuite du développement des services et début d'une promotion et de commercialisation sur le marché français et britannique.
- De 2019 à 2022 : Positionnement de La Véloscène comme une expérience emblématique de la France à vélo.

Cette nouvelle ambition se traduit en 4 objectifs généraux :

- Accroître la renommée de La Véloscène en s'appuyant sur le positionnement « grand spectacle » de l'itinéraire
- Renforcer les infrastructures et les équipements pour atteindre une offre plus qualitative
- Améliorer l'expérience par le déploiement de services essentiels et innovants
- Évaluer la fréquentation de l'itinéraire et son impact économique

Les engagements de la CDC :

- Participer ou assurer leur représentation aux réunions du comité d'itinéraire, au comité technique ou toute autre réunion de travail ;
- Appliquer et diffuser localement, dans les aménagements réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage ou par leurs partenaires, les décisions techniques prises par le Comité d'itinéraire de La Véloscène, notamment la signalisation ou les équipements de services (haltes repos, panneaux d'information...) ;
- Intégrer autant que possible La Véloscène au sein de leurs outils de communication en respectant la charte graphique et la marque ;
- Promouvoir La Véloscène au sein de la documentation touristique diffusée localement, ou tout autre support de communication jugé utile à destination des touristes et des habitants.
- Contribuer techniquement et financièrement aux actions de promotion de l'itinéraire sur leur territoire de compétence (accueils de presse, éductours, réunions locales...) en collaboration avec les Comités Régionaux du Tourisme.

L'adhésion annuelle est de 1 000 € par an jusqu'en 2022.

Le Conseil communautaire décide d'approuver l'adhésion à la Véloscénie et autorise le Président à signer la convention jointe à la délibération.

9. SPANC : approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Délibération n°88-20 (37 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : SPANC : approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Le Conseil communautaire prend acte et approuve le RPQS 2019 du SPANC joint à la délibération.

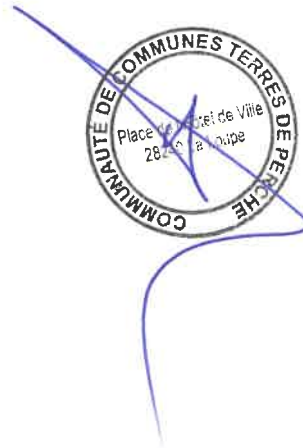
10. Questions diverses

Le prochain conseil communautaire se tiendra à la salle des fêtes de Combres.

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h00

Vu pour être affiché le 25 septembre 2020

Le Président
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.